



RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE

PREMIER TRIMESTRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport financier intermédiaire.....	3
Premier trimestre 2025.....	3
1. MISE A JOUR SUR LES ACTIVITES.....	3
2. TEMPS FORTS FINANCIERS.....	5
3. PERSPECTIVES 2025.....	5
4. FACTEURS DE RISQUE.....	5
5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	6
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE.....	7
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES.....	8
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	9
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	10
Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités.....	11
1. Informations générales.....	11
2. Règles d'évaluation principales.....	11
3. Estimations et jugements comptables critiques.....	13
4. Information sectorielle.....	13
5. Juste valeur.....	13
6. Filiales.....	14
7. Immobilisations corporelles.....	14
8. Immobilisations incorporelles.....	15
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs.....	15
10. Autres créances à long terme.....	15
11. Stocks.....	16
12. Créances commerciales et autres créances.....	16
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
14. Actifs financiers.....	17
15. Capital, prime d'émission, réserves.....	17
16. Rémunération en actions.....	19
17. Dettes financières.....	23
18. Provisions.....	25
19. Dettes commerciales.....	26
20. Impôts sur les revenus et impôts différés.....	26
21. Autres passifs.....	26
22. Contrat de change et swaps à terme.....	26

23.	Résultats d'exploitation	27
24.	Avantages du personnel.....	30
25.	Produits financiers.....	31
26.	Charges financières	31
27.	Perte par action (BPA).....	32
28.	Autres engagements.....	32
29.	Transactions entre apparentés.....	32
30.	Événements postérieurs à la date du bilan	34
	Déclaration de responsabilité	35

RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE

PREMIER TRIMESTRE 2025

1. MISE A JOUR SUR LES ACTIVITES

A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio® seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP (cf. ci-dessous).

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Index Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m², un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25% par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclusion.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'index apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % (p<0,002) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % (p<0,001). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez 10 sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés à la machine, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024.

ÉTUDE BETTER SLEEP : A ATTEINT LE CRITÈRE PRINCIPAL À LA FOIS DANS LA COHORTE DE PATIENTS SOUFFRANT DE CCC ET DANS LA COHORTE DE PATIENTS NE SOUFFRANT PAS DE CCC

En mars 2022, la Société a participé au congrès mondial du sommeil à Rome, en Italie, et a présenté les données tirées de l'étude BETTER SLEEP, un essai clinique prospectif, ouvert, faisant intervenir deux groupes afin d'évaluer la sécurité et la performance à long terme du système Genio® pour le traitement des patients adultes souffrant de SAOS, présentant ou non un CCC du palais mou, sur une période de 36 mois suivant l'implantation. L'étude BETTER SLEEP comprenait un sous-groupe de patients atteints de CCC qui sont actuellement contre indiqués pour la stimulation unilatérale du nerf hypoglosse.

Dans le cadre de l'étude BETTER SLEEP, 42 patients ont été implantés avec le système Genio®, dont 18 présentant un CCC (à savoir 42,9 % de la population totale implantée) répartis sur huit centres de recherche en Australie. Le critère principal d'innocuité était l'incidence des événements indésirables graves liés au dispositif six mois après l'implantation. Le critère principal de performance était d'atteindre une réduction d'au moins quatre points de l'Index Apnée-Hypopnée (4 % de désaturation de l'oxygène ou IAH4) par rapport au niveau de départ six mois après l'implantation pour toute la cohorte de patients. Les patients avec un score d'IAH modéré à sévère (compris entre 15 et 65) âgés de 21 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement PAP. Les patients ayant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m² ont été exclus.

Trois patients du groupe ne souffrant pas de CCC et trois patients du groupe souffrant de CCC n'ont pas réalisé leur polysomnographie à six mois. L'analyse a donc été réalisée sur 36 patients (21 patients n'étant pas atteints de CCC et

15 patients atteints de CCC). Sur ces 36 patients, il y a eu 23 répondants (64 %), dont neuf des 15 patients atteints de CCC (60 %) et 14 des 21 patients n'étant pas atteints de CCC (67 %) à six mois. La réduction globale était statistiquement significative, avec une réduction de 11 points ($p < 0,001$), avec des réductions statistiquement significatives de 10 points ($p = 0,001$) dans la cohorte de patients atteints de CCC et de 11 points ($p < 0,001$) dans la cohorte de patients n'étant pas atteints de CCC. En outre, la réduction moyenne d'IAH4 a dépassé 70 % chez les répondants des cohortes de patients atteints de CCC et non atteints de CCC. Ces résultats doivent faire l'objet d'une évaluation finale et d'une validation.

En ce qui concerne le critère d'innocuité principal, les données d'innocuité non adjudiquées ont révélé quatre effets secondaires graves chez trois patients pendant la période de six mois post-implantation. De ces quatre effets secondaires graves, deux d'entre eux chez un patient ont été signalés comme liés à l'appareil, l'un d'entre eux chez un patient a été signalé comme lié à la procédure et à l'appareil et l'un d'entre eux chez un patient a été signalé comme non lié à la procédure ou à l'appareil. L'analyse et l'adjudication finale des effets indésirables graves ou non menées à bien par un Comité des épisodes cliniques indépendant ne sont pas encore terminées, et la qualification de ces effets pourrait donc encore évoluer.

Même si les données supplémentaires, dont les taux de réponse, sont toujours en cours d'évaluation et d'analyse, la Société a observé un taux de réponse de 70 % dans le sous-groupe de patients non atteints de CCC du groupe par protocole selon le critère Sher. Le groupe par protocole était composé de 35 patients et cinq patients ont été exclus de la population d'analyse mITT : deux de ces patients ont été perdus au suivi, un patient n'a pas respecté le protocole de l'étude, et deux patients ont été enlevés de l'étude par l'enquêteur, l'un pour hostilité envers le personnel et l'autre qui a repris la thérapie par ventilation en pression positive continue.

La Société s'attend à pouvoir annoncer des données complémentaires relatives à cet essai à mesure que des analyses supplémentaires seront réalisées. Elle a l'intention de publier l'ensemble des données de l'essai dans une publication révisée par des pairs. L'étude BETTER SLEEP ne procédera pas à de nouveaux recrutements. Néanmoins, la Société continuera à assurer le suivi des patients faisant partie de la population évaluable et prévoit de poursuivre ce travail sur une période de trois ans après implantation.

Les données générées par cette étude ont servi à développer le marquage CE de la Société pour le système Genio® afin de traiter les patients atteints de CCC au niveau du palais mou. Les premières implantations commerciales du système Genio® ont eu lieu chez des patients atteints de CCC en Allemagne au premier trimestre 2022.

L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation "Breakthrough Device" au système Genio® en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteints de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio® sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah implantera jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Les sites cliniques sont en cours d'activation, et le recrutement pour l'étude est en cours.

B. COMMERCIALISATION EUROPÉENNE

Lors du premier trimestre 2025, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires total de 1,1 million €, principalement en Allemagne. Après avoir assuré le remboursement via le système DRG en Allemagne au premier trimestre 2021, Nyxoah a construit et développé son organisation commerciale pour atteindre un total de 14 salariés à plein temps.

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et aux médecins spécialistes du sommeil capables de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.

La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés internationaux :

- La Société a obtenu le remboursement DRG en Suisse en 2021 et a généré des revenus réguliers depuis.
- Au T4 2024, la Société a intégré le SSDP (Specialised Services Devices Program) avec la NHS, au Royaume-Uni, et a généré ses premiers revenus lors du même trimestre.
- Au T1 2025, la Société a lancé la commercialisation au Moyen-Orient via un accord de distribution et a généré ses premiers revenus à Dubaï lors du même trimestre.

- Nyxoah a également généré des revenus en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens et sur les marchés du Moyen-Orient, sous réserve de retours sur les dossiers de remboursement envoyés.

2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Les revenus se sont établis à 1,1 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, contre 1,2 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024.

Le coût des biens vendus s'est établi à 406.000 euros pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, contre 455.000 euros pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 6,4 millions €, soit 107,5 %, passant de 6,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024 à 12,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® et à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis sous réserve de l'approbation de la FDA.

Avant la capitalisation de 0,9 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 et de 2,2 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 492.000 €, soit 5,3 %, passant de 9,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024 à 9,9 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025. Cette hausse découle principalement de l'effet combiné de l'augmentation des frais cliniques et des activités de R&D. Elle a été partiellement compensée par une réduction des frais de conseil. En outre, les coûts informatiques ont baissé à la suite du lancement de la mise en place du nouveau système ERP en 2023.

Nyxoah a réalisé un résultat financier négatif net de 1,6 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, principalement en raison de la dépréciation du taux de change du dollar par rapport à l'euro et aux frais d'intérêts sur le prêt à terme souscrit en juillet 2024. Ce résultat est à comparer avec le résultat financier positif net de 417.000 € réalisé pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 22,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, comparé à une perte nette de 11,8 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 63,0 millions €, comparé à 85,6 millions € au 31 décembre 2024. La baisse des actifs financiers a été causée par l'utilisation des produits de la vente des dépôts à terme pour soutenir les activités d'exploitation.

3. PERSPECTIVES 2025

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes en Allemagne, dans d'autres pays européens où nous sommes déjà présents ainsi que dans certains marchés européens et du Moyen-Orient, sous réserve du remboursement des produits de la Société dans ces marchés.

Aux États-Unis, la FDA a émis une lettre d'admissibilité en réponse à la demande d'autorisation préalable de mise sur le marché (PMA) de la Société pour le système Genio®. La lettre d'admissibilité signifie que la demande de Nyxoah de mise sur le marché de l'appareil aux États-Unis répond dans l'ensemble aux exigences et que la FDA répondra favorablement à la demande sous réserve de la réalisation d'une vérification du site, des méthodes et des contrôles. Nyxoah complète actuellement un dernier élément et pense que sa demande pourrait être approuvée au deuxième trimestre 2025. En parallèle, la Société prépare son entrée sur le marché américain en matière de réglementation, de production, de commercialisation et d'accès au marché tout en poursuivant le recrutement pour l'étude ACCESS.

4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 76-98 du rapport annuel 2024 de la Société. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché du système Genio® aux États-Unis de la FDA, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle, à notre organisation et à nos opérations.

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont : les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'approbation réglementaire ainsi qu'à la date d'autorisation de mise sur le marché de la FDA ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2024 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE TROIS MOIS CLOTUREE LE 31 MARS 2025 –
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE

(non audité)

(en milliers)

	Notes	Au	
		31 mars 2025	31 décembre 2024
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 696	4 753
Immobilisations incorporelles	8	50 977	50 381
Droit d'utilisation des actifs	9	3 152	3 496
Actif d'impôts différés		78	76
Autres créances à long terme	10	1 790	1 617
		€ 60 693	€ 60 323
Actifs courants			
Stocks	11	4 981	4 716
Créances commerciales	12	2 604	3 382
Autres créances	12	3 128	2 774
Autres actifs courants		1 450	1 656
Actifs financiers	14	40 653	51 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	22 394	34 186
		€ 75 210	€ 98 083
Total de l'actif		€ 135 903	€ 158 406
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves			
Capital	15	6 430	6 430
Prime d'émission	15	314 345	314 345
Réserve pour paiement fondé sur des actions	16	11 256	9 300
Autres éléments du résultat global	15	912	914
Résultats reportés		(240 100)	(217 735)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		€ 92 843	€ 113 254
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes financières	17	18 519	18 725
Passifs locatifs	9	2 316	2 562
Provisions	18	548	1 000
Passif d'impôts différés		27	19
	23	277	472
	21	401	845
		€ 22 088	€ 23 623
Passifs courants			
Dettes financières	17	244	248
Passifs locatifs	9	1 010	1 118
Dettes commerciales	19	9 316	9 505
Passif d'impôts exigibles	20	4 300	4 317
Responsabilité contractuelle	23	368	117
Autres passifs	21	5 734	6 224
		€ 20 972	€ 21 529
Total du passif		€ 43 060	€ 45 152
Total des capitaux propres et du passif		€ 135 903	€ 158 406

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE TROIS MOIS CLOTUREE LE 31 MARS 2025 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)
(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
		2025	2024
Chiffre d'affaires	23	€ 1 064	€ 1 221
Coût des biens vendus	23	(406)	(455)
Bénéfice brut		€ 658	€ 766
Frais de recherche et de développement	23	(8 989)	(7 199)
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	23	(12 392)	(5 972)
Autres revenus / (frais) d'exploitation	23	84	192
Perte d'exploitation de la période		€ (20 639)	€ (12 213)
Produits financiers	26	2 622	1 408
Charges financières	26	(4 242)	(991)
Perte de la période avant impôts		€ (22 259)	€ (11 796)
Impôts sur le revenu	20	(125)	(110)
Perte de la période		€ (22 384)	€ (11 906)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (22 384)	€ (11 906)
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)			
Différences de conversion de devises		(2)	60
Perte globale totale de la période, nette d'impôts		€ (22 386)	€ (11 846)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (22 386)	€ (11 846)
Perte par action (en €)	27	€ (0,598)	€ (0,415)
Perte diluée par action (en €)	27	€ (0,598)	€ (0,415)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE TROIS MOIS CLOTUREE LE 31 MARS 2025 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audités)

(en milliers)

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2025	€ 6 430	€ 314 345	€ 9 300	€ 914	€ (217 735)	€ 113 254
Perte de la période	-	-	-	-	(22 384)	(22 384)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	(2)	-	(2)
Perte globale consolidée de l'exercice	-	-	-	€ (2)	€ (22 384)	€ (22 386)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	-	-	1 975	-	-	1 975
Expirés au cours de la période	-	-	(19)	-	19	-
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	€ 1 956	-	€ 19	€ 1 975
Solde au 31 mars 2025	€ 6 430	€ 314 345	€ 11 256	€ 912	€ (240 100)	€ 92 843

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2024	€ 4 926	€ 246 127	€ 7 661	€ 137	€ (160 829)	€ 98 022
Perte de la période	-	-	-	-	(11 906)	(11 906)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	60	-	60
Perte globale consolidée de l'exercice	-	-	-	€ 60	€ (11 906)	€ (11 846)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	-	-	959	-	-	959
Expirés au cours de la période	-	-	(126)	-	126	-
Exercés au cours de la période	1	61	(54)	-	54	62
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	€ 1	€ 61	€ 779	-	€ 180	€ 1 021
Solde au 31 mars 2024	€ 4 927	€ 246 188	€ 8 440	€ 197	€ (172 555)	€ 87 197

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE TROIS MOIS CLOTUREE LE 31 MARS 2025 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités)

(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
		2025	2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Perte avant impôt pour l'exercice		€ (22 259)	€ (11 796)
Ajustements pour:			
Produits financiers		(2 622)	(1 408)
Charges financières		4 242	991
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	537	370
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	237	240
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	16	1 975	959
(Diminution)/Augmentation des provisions		(452)	101
Autres éléments non monétaires		(295)	(244)
Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement		€ (18 637)	€ (10 787)
Augmentation des stocks	11	(264)	(102)
(Diminution)/Augmentation des créances commerciales et autres créances	12	1 451	(767)
Diminution des dettes commerciales et autres passifs	18, 20	(981)	(549)
Trésorerie générée par des changements d'exploitation		€ (18 431)	€ (12 205)
Impôt sur le revenu (payé)		(92)	(74)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		€ (18 523)	€ (12 279)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(210)	(254)
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(864)	(2 159)
Acquisition d'actifs financiers - courant	14	(5 739)	(16 689)
Produits de la vente d'actifs financiers - courants	14	14 948	30 987
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		(5)	753
Flux de trésorerie des activités d'investissement		€ 8 130	€ 12 638
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	(308)	(243)
Remboursement d'autres prêts		–	(21)
Intérêts payés		(296)	(8)
Produit de l'émission d'actions, net des coûts de transaction	15	–	62
Autres charges financières		(126)	(43)
Flux de trésorerie des activités de financement		€ (730)	€ (253)
Variation nette de trésorerie		€ (11 123)	€ 106
Effets des taux de change et les équivalents de trésorerie		(669)	361
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	13	€ 34 186	€ 21 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars	13	€ 22 394	€ 22 077

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS

1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. La plateforme de solutions novatrice de la Société est basée sur le système Genio[®], une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage « CE » et centrée sur le patient destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio[®] est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio[®] est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

Nyxoah SA a quatre filiales en propriété exclusive : Nyxoah Ltd, une filiale de la Société depuis le 21 octobre 2009 (située en Israël et enregistrée le 10 janvier 2008 sous le nom de M.L.G. Madaf G. Ltd), Nyxoah Pty Ltd depuis le 1^{er} février 2017 (située en Australie) et Nyxoah Inc. depuis le 14 mai 2020 (située aux États-Unis) et Nyxoah GmbH depuis le 26 juillet 2023 (située en Allemagne).

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 31 mars 2025 et pour les trois mois ayant pris fin le 31 mars 2025, a été autorisée le 13 mai 2025 par le Conseil d'Administration de la Société.

2. Règles d'évaluation principales

Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1^{er} janvier 2025, les politiques utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Ces États financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf mention contraire (par exemple million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés. Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Principe de continuité de l'exploitation

La Société a toujours été en déficit et n'a enregistré que des flux de trésorerie négatifs depuis sa création, à cause des dépenses importantes en matière de recherche et de développement encourues dans le cadre du développement et des démarches d'approbation réglementaire du système Genio®. Au 31 mars 2025, l'état de situation financière de la Société comprend une perte cumulée de 240,1 millions € et un total d'actifs de 135,9 millions €. Au 31 mars 2025, les actifs courants de la Société s'établissaient à 75,2 millions €, dont 22,4 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et 40,7 millions € en titres négociables, principalement grâce à des offres publiques.

Le plan d'exploitation actuel de la Société indique qu'elle va continuer à subir des pertes d'exploitation et à générer des flux de trésorerie négatifs via ses activités, au vu de ses dépenses courantes en lien avec les préparations du lancement commercial aux États-Unis et la réalisation de ses études cliniques, qui ne seront que partiellement compensées par les activités génératrices de revenus de la Société hors des États-Unis, qui étaient de 1,1 million € au premier trimestre 2025 en UE. D'importants revenus sont attendus au deuxième semestre 2025 à la suite du lancement du système Genio® aux États-Unis, contingents à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de la FDA pour le système Genio®.

La Société prévoit que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses titres négociables pourra lui permettre de financer les opérations jusqu'au début de 2026. Pour répondre aux besoins futurs de fonds de roulement de la Société, la direction explore activement plusieurs voies de financement, dont l'émission publique ou privée d'actions et le refinancement de la dette. Ce financement supplémentaire est crucial pour diverses activités, en particulier le lancement du produit Genio aux États-Unis et la poursuite des projets de recherche et de développement en cours. Ceci entraîne néanmoins une incertitude significative quant à sa capacité à poursuivre son exploitation, car les fonds actuels ne sont pas suffisants pour couvrir une période de 12 mois à compter de la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

Même si les fonds supplémentaires n'ont pas encore été levés, étant donné le résultat positif de l'essai clinique DREAM et la lettre d'admissibilité pour le système Genio® reçue de la FDA au T1 2025, la Société pense pouvoir lever les fonds suffisants pour poursuivre ses opérations pendant au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation de la publication de ces états financiers. La poursuite de l'activité de la Société ne devrait donc pas poser de problème.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités ci-joints ont donc été préparés en se basant sur l'hypothèse de la poursuite de l'activité de la Société, ce qui présuppose la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cadre des activités normales de la Société.

La Société confirme que malgré le conflit entre Israël et les pays de la région, les opérations se poursuivent sans perturbation majeure, en particulier en ce qui concerne la R&D et la production, et que les actifs sont actuellement protégés. La Société ne subit aucun impact des suites de ce conflit.

La Société surveille les impacts potentiels de l'environnement politique américain (« Jour de la libération » de Trump). Il n'y a pas eu d'incidence sur les résultats financiers au T1 2025.

Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables

Valable pour les périodes annuelles débutant le 1^{er} janvier 2025

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Les modifications suivantes s'appliquent pour la première fois en 2025, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modification d'IAS 21 L'effet des variations des taux de change : Absence de convertibilité

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction juge, fasse des estimations et des suppositions pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Consultez la note 5.5.2 de divulgation des états financiers consolidés de fin d'année 2024 du groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses opérations représentent un segment opérationnel. L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

5. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances commerciales, des autres créances, des actifs financiers et des autres actifs courants est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants est approximativement égale à leur valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. La juste valeur des passifs non courants (dettes financières et autres passifs non courants), exception faite des passifs financiers dérivés, est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et leurs évaluations de juste valeur peuvent fluctuer au niveau des taux d'intérêt. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3. La sensibilité de la mesure de la juste valeur des avances récupérables est détaillée davantage à la note 17.

Les passifs et actifs financiers dérivés composés de contrats de change et de swaps de devises étrangères sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument.

Les warrants synthétiques sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- Volatilité de 61,165 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre avril 2022 et mars 2025.

Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 69.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 81.000 €.

L'option de paiement anticipé est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats.

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et les techniques d'évaluation du groupe, les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3.

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers				
Autres créances à long terme (niveau 3)	472	395	472	395
Option de prépaiement (niveau 3)	171	112	171	112
Créances commerciales et autres créances (niveau 3)	3 571	4 293	3 571	4 293
Swaps de devises (niveau 2)	274	–	274	–
Autres actifs courants (niveau 3)	762	739	762	739
Trésorerie et équivalents de trésorerie (niveau 1)	22 394	34 186	22 394	34 186
Actifs financiers (niveau 1)	40 653	51 369	40 653	51 369

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Passifs financiers				
Dette financière (niveau 3)	6 987	6 898	7 706	7 151
Warrants synthétiques (niveau 3)	2 653	3 204	2 653	3 204
Swaps de devises (niveau 2)	–	353	–	353
Avances récupérables (niveau 3)	9 123	8 871	9 123	8 871
Dettes commerciales et autres dettes (niveau 1 et 3)	11 175	11 338	11 175	11 338

6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des parts de Nyxoah Ltd, une société israélienne située à Tel-Aviv enregistrée en 2009 et dont le capital social est de 1,00 NIS.

La société détient également 100 % des parts de Nyxoah PTY LTD, une société australienne située à Collingwood, enregistrée en 2017 et dont le capital social est de 100 AUD.

La Société détient aussi 100 % des actions de Nyxoah Inc, une société basée au Delaware (États-Unis), qui a été enregistrée en mai 2000 et qui possède un capital social de 1,00 USD.

La Société détient également 100 % des actions de Nyxoah GmbH, une société allemande située à Eschborn qui a été acquise en 2023 et qui possède un capital social de 25.000 €.

7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 s'établit à 210.000 € (2024 : 254.000 €), principalement en lien avec la ligne de production américaine en construction, l'informatique et l'équipement de laboratoire.

Le coût des immobilisations corporelles au 31 mars 2024 inclut une correction de l'incitation fiscale en Belgique sur les investissements de 2023 pour un montant de 93.000 €. Consultez la note 23.

La charge d'amortissement s'établit à 229.000 € en 2025 et à 154.000 € en 2024 pour la période de trois mois clôturée le 31 mars.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
Valeur brute			
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024	48 671	591	49 262
Acquisitions	2 134	–	2 134
Valeur brute au 31 mars 2024	50 805	591	51 396
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	53 410	591	54 001
Acquisitions	837	–	837
Autres	(4)	–	(4)
Valeur brute au 31 mars 2025	54 243	591	54 834
Amortissement			
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2024	(2 528)	(127)	(2 655)
Charge d'amortissement	(229)	(11)	(240)
Amortissement au 31 mars 2024	(2 757)	(138)	(2 895)
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2025	(3 452)	(168)	(3 620)
Charge d'amortissement	(226)	(11)	(237)
Amortissement au 31 mars 2025	(3 678)	(179)	(3 857)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	48 048	453	48 501
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	50 565	412	50 977

Il n'y a qu'un seul projet en cours de développement : Le système Genio[®]. La Société a commencé à amortir la première génération du système Genio[®] en 2021. L'amortissement s'établit à 237.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 (2024 : 240.000 €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société poursuit les frais de développement 2025 en ce qui concerne le système Genio[®] de seconde génération et les essais cliniques pour obtenir les approbations réglementaires dans certains pays ou pour être capable de vendre le système Genio[®] dans certains pays. Les frais de développement capitalisés s'établissent respectivement à 0,8 millions € et 2,1 millions € pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2025 et 2024 respectivement. Le total de la capitalisation des immobilisations incorporelles dans l'état des flux de trésorerie intermédiaire consolidé est supérieur aux ajouts à cause de l'incitation fiscale liée aux investissements en 2025 pour un montant de 27.000 € (2024: 25.000 €). Le développement du système Genio[®] de seconde génération et les essais cliniques devraient être finalisés en 2025. Consultez la note 23 pour en savoir plus.

9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, la Société a signé de nouveaux contrats de location pour un montant de 34.000 € (2024 : 34.000 €). Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 308.000 € (2024 : 205.000 €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont respectivement établis à 308.000 € et à 215.000 € pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2025 et 2024 respectivement.

10. Autres créances à long terme

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Incitations fiscales R&D	1 147	1 110
Option de paiement anticipé	171	112
Garanties en numéraire	472	395
Autres créances à long terme totales	1 790	1 617

Les autres créances à long terme se composent principalement de garanties en numéraire pour un montant de 472.000 € (2024 : 395.000 €), d'une option de paiement anticipé évaluée à 171.000 € (2024 : 112.000 €) et d'une incitation fiscale au R&D en Belgique pour un montant de 1,1 million € (2024 : 1,1 million €) liée à certaines activités de développement et d'essais

cliniques. La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

Pour de plus amples informations concernant l'option de paiement anticipé, consultez la note 17.2.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée au 31 mars 2025 est liée aux investissements de 2022, 2023, 2024 et 2025 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Les incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Les créances à long terme à 2024 incluent également une correction de l'incitation fiscale à la R&D en Belgique sur les investissements de 2023. Consultez la note 23.

11. Stocks

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Matières premières	1 293	1 080
En cours de production	2.374	2.546
Produits finis	1 314	1 090
Total stock	4 981	4.716

L'augmentation du stock est due à l'intensification des activités de préparation à la commercialisation aux États-Unis et à l'expansion de commercialisation en UE en 2025.

12. Créances commerciales et autres créances

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Créances commerciales	2 604	3 382
Créances incitatives R&D (Australie)	179	155
Créances TVA	646	741
Créances d'impôt courant	1 062	967
Swaps de devises	274	–
Autres	967	911
Total créances commerciales et autres créances	5 732	6 156

La baisse de 424.000 € des créances commerciales et autres créances est principalement due à une baisse des créances commerciales de 0,8 million €, partiellement compensée par une augmentation des swaps de devises étrangères pour un montant de 274.000 €.

La Société peut inclure des créances non facturées dans le solde débiteur. En général, ces créances représentent le chiffre d'affaires gagné sur des produits livrés à des clients et qui seront facturés lors du prochain cycle de facturation. Tous les montants sont considérés comme recouvrables et facturables. Aux 31 décembre 2024 et 31 mars 2025, aucune créance non facturée n'était incluse dans les créances commerciales.

Les créances incitatives R&D sont liées aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio®.

Les créances d'impôt courant sont liées à un trop payé d'impôt sur les sociétés en Belgique.

Consultez la note 22 pour en savoir plus sur les contrats de change et les swaps de devises étrangères.

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Dépôts à court terme	16 443	28 220
Comptes courants	5 951	5 966
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	22 394	34 186

La trésorerie et équivalents de trésorerie ont baissé pour atteindre 22,4 millions € au 31 mars 2025, par rapport aux 34,2 millions € au 31 décembre 2024, causée principalement par une baisse des dépôts à court terme de 11,8 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

14. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

Au 31 mars 2025, les actifs financiers courants sont de 41,0 millions USD (37,9 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 2,8 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 31 décembre 2025 est de 40,7 millions €.

Au premier trimestre 2025, la Société a contracté des dépôts à terme en USD et des billets de trésorerie américains pour un montant total de 6,0 millions USD (5,7 millions €). Durant la période clôturée le 31 mars 2025, 12,4 millions \$ (11,9 millions €) et 3,0 millions € sont arrivés à maturité et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers courants sont de 47,4 millions USD (45,6 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 5,8 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 31 décembre 2024 est de 51,4 millions €.

15. Capital, prime d'émission, réserves

15.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 31 mars 2025, le capital social de la Société s'établissait à 6,4 millions €, représenté par 37.427.265 actions, avec une prime d'émission de 332,6 millions € (avant déduction des coûts de transaction).

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur les périodes de trois mois ayant pris fin au 31 mars 2025 et 2024 :

(Nombre d'actions sauf mention contraire)	Actions ordinaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Capital (en milliers €)	Prime d'émission (en milliers €)
1^{er} janvier 2024	28 673 985	28 673 985	0,17	4 926	260 631
6 mars 2024 - Exercice des warrants	8 650	8 650	0,17	1	61
31 mars 2024	28 682 635	28 682 635	0,17	4 927	260 692
17 avril 2024 - Exercice des warrants	3 000	3 000	0,17	1	16
28 mai 2024 - Augmentation de capital	5 374 755	5 374 755	0,17	923	44 946
3 juin 2024 - Augmentation de capital	300 000	300 000	0,17	52	2 506
24 juin 2024 - Exercice de warrants	12 625	12 625	0,17	2	66
3 septembre 2024 - Exercice de warrants	13 750	13 750	0,17	2	72
25 septembre 2024 - Exercice de warrants	2 250	2 250	0,17	1	12
7 octobre 2024 - Augmentation de capital	3 000 000	3 000 000	0,17	515	24 071
15 novembre 2024 - Exercice de warrants	38 250	38 250	0,17	7	198
31 décembre 2024	37 427 265	37 427 265	0,17	6 430	332 579
31 mars 2025	37 427 265	37 427 265	0,17	6 430	332 579

Le 6 mars 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 8.650 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 62.000 € (prime d'émission comprise).

Le 17 avril 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 3.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 17.000 € (prime d'émission comprise).

Le 28 mai 2024, la Société a émis 5.374.755 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 45,9 millions € (prime d'émission comprise) dans le cadre d'une offre publique souscrite aux États-Unis, qui incluait des actions vendues lors d'une offre privée à certains investisseurs qualifiés ou institutionnels hors des États-Unis. 1.996.187 actions ont été souscrites en euros à un prix de 8,54 € par action. 3.378.568 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Le 3 juin 2024, la Société a émis 300.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,6 millions € (prime d'émission comprise) à la suite de l'exercice par les souscripteurs de l'augmentation de capital du 28 mai 2024 de leur option d'achat d'actions supplémentaires (« Greenshoe »). Les 300.000 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Les produits des augmentations de capital du 28 mai et du 3 juin 2024 seront utilisés à des fins générales d'entreprise.

Le 24 juin 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 12.625 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 68.000 € (prime d'émission comprise).

Le 3 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 13.750 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 74.000 € (prime d'émission comprise).

Le 25 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 13.000 € (prime d'émission comprise).

Le 9 octobre 2024, la Société a émis 3.000.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 24,6 millions € (prime d'émission comprise). La Société a levé 27,0 millions USD de produit brut dans le cadre de son programme ATM (« at-the-market ») de 50 millions USD établi le 22 décembre 2022 à un prix d'émission égal au prix du marché sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente. Le produit sera utilisé pour répondre à la demande en Europe et aux États-Unis.

Le 15 novembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 38.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 205.000 € (prime d'émission comprise).

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 3,7 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 71,5 millions €.

15.2. Réserves

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 16), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement des autres éléments du résultat global pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2025 et 2024 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devise	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024	54	83	137
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)			
Différences de conversion de devises	60	-	60
Total des autres éléments du résultat global au 31 mars 2024	114	83	197
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	820	94	914
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)			
Différences de conversion de devises	(2)	-	(2)
Total des autres éléments du résultat global au 31 mars 2025	818	94	912

16. Rémunération en actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - plans de warrants

Au 31 mars 2025, la Société dispose de cinq plans actifs d'incitation dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capital, dont (i) le plan de warrants de 2020 (le Plan de 2020), (ii) le plan de warrants de 2021 (le Plan de 2021), (iii) le plan de warrants de 2022 (le Plan de 2022), (iv) le plan de warrants de 2024 (le Plan de 2024) et (v) le plan de warrants de 2025 (le Plan de 2025). L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société du 21 février 2020 a décidé d'une division des actions au ratio de 500:1. 500 actions ordinaires pourront être émises par warrant émis avant le 21 février 2020. Pour des raisons de présentation, les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions auxquelles les warrants donnent droit dans tous les plans.

Conformément aux termes des différents plans, tous les warrants qui n'avaient pas encore été acquis auparavant l'ont été le 7 septembre 2020, à savoir dix jours ouvrables avant la clôture de l'introduction en bourse du 21 septembre 2020.

Nombre d'actions (après division des actions) auxquels les warrants donnent droit dans tous les plans	2025	2024
En circulation le 1 ^{er} janvier	2 258 319	1 635 606
Accordées	625 374	300 250
Renoncées	(4 250)	(1 375)
Exercées	-	(11 650)
Expirées	(3 250)	(34 850)
En circulation le 31 mars	2 876 193	1 887 981
Exercables au 31 mars	1 739 848	1 183 113

Le 1^{er} février 2024, 300.250 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2022. Au 31 mars 2024, un total de 11.650 warrants ont été exercés. Pour 8.650 de ces warrants exercés, les actions liées avaient été émises en mars 2024, tandis que pour les 3.000 autres, les actions avaient été émises en avril 2024.

Les warrants suivants ont été attribués en 2025 :

- Le 1^{er} février 2025, 346.431 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2024.
- Le 1^{er} février 2025, 233.943 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.
- Le 14 mars 2025, 45.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.

Les tableaux suivants donnent les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés en 2018, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 dans le cadre des plans de warrants de 2020, 2021, 2022, 2024 et 2025. Les tableaux et les notes se basent sur le nombre d'actions auquel les warrants donnent droit dans tous les plans.

	Plan 2020 (octroi 2020)	Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)	Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	56,32%	51,30%	51,50%	49,80%	49,80%
Taux d'intérêt sans risque	-0,20%	-0,36%	-0,18%	0,37%	0,37%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	11,94	25,31	25,31	17,76	25,31
Cours des actions	10,20	25,75	20,50	17,50	17,50
Juste valeur	3,31	9,22	5,94	6,05	4,15

	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)	Plan 2021 (octroi 8 juin 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	49,80%	49,80%	52,60%	53,71%	53,97%
Taux d'intérêt sans risque	0,50%	1,06%	1,60%	1,39%	1,45%
Durée de vie attendue	4	3	3	3	4
Prix d'exercice	17,76	13,82	12,95	9,66	9,66
Cours des actions	17,50	13,82	13,34	9,75	9,75
Juste valeur	6,90	4,94	5,21	3,79	4,32

	Plan 2021 (octroi 24 mars 2023)	Plan 2021 (octroi 12 avril 2023)	Plan 2021 (octroi 14 juin 2023)	Plan 2021 (octroi 14 juin 2023)	Plan 2022 (octroi 20 oct. 2023)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,00%	52,00%	51,28%	51,28%	50,00%
Taux d'intérêt sans risque	3,20%	3,24%	3,36%	3,36%	3,55%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,42	6,36	7,19	7,19	5,92
Cours des actions	6,70	7,08	7,10	7,10	5,60
Juste valeur	3,09	3,04	2,75	2,75	2,07

	Plan 2022 (octroi 1^{er} fév. 2024)	Plan 2022 (octroi 21 avril 2024)	Plan 2022 (octroi 2 août 2024)	Plan 2024 (octroi 2 août 2024)	Plan 2024 (octroi 18 sept. 2024)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	62,20%	65,50%	66,00%	66,00%	65,20%
Taux d'intérêt sans risque	2,63%	3,08%	2,55%	2,55%	2,38%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,24	9,04	7,88	7,88	7,20
Cours des actions	9,96	9,20	7,56	7,56	7,54
Juste valeur	6,26	4,40	3,47	3,47	3,60

	Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)	Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)	Plan 2024 (octroi 1 fév. 2025)	Plan 2024 (octroi 1 fév. 2025)	Plan 2025 (octroi 1 fév. 2025)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	63,70%	63,70%	63,00%	63,00%	63,00%
Taux d'intérêt sans risque	2,24%	2,24%	2,26%	2,26%	2,26%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	7,69	8,04	9,63	10,15	10,15
Cours des actions	8,10	8,10	10,15	10,15	10,15
Juste valeur	3,80	3,70	4,76	4,61	4,61

	Plan 2025 (octroi 14 mars 2025)
Rendement des dividendes	0%
Volatilité attendue	63,00%
Taux d'intérêt sans risque	2,40%
Durée de vie attendue	3
Prix d'exercice	10,80
Cours des actions	10,80
Juste valeur	4,91

Le 24 mars 2023, la Société a réduit le prix d'exercice de 75 % des warrants précédemment octroyés aux titulaires de warrants dans le cadre du Plan de warrants de 2021 à 5,42 € pour refléter la baisse du prix des actions de la Société. Pour les 25 % restants des warrants précédemment octroyés dans le cadre du Plan de 2021, le prix d'exercice reste inchangé. Toutes les autres conditions générales des warrants dont le prix a été modifié restent inchangées. La Société a déterminé la juste valeur des options à la date de modification (24 mars 2023). La juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié sera comptabilisée comme dépense sur la période courant de la date de modification jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Pour les warrants déjà acquis à la date de la modification, la juste valeur incrémentale est entièrement comptabilisée dans les comptes de pertes et bénéfices à la date de la modification. Les dépenses pour l'attribution d'option originale resteront comptabilisées comme si les conditions n'avaient pas été modifiées.

La juste valeur des warrants modifiés a été déterminée à l'aide des mêmes modèles et principes que décrits ci-dessus, avec les entrées de modèle suivantes :

	Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)	Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,00%	52,00%	52,00%	52,00%
Taux d'intérêt sans risque	3,25%	3,25%	3,17%	3,36%
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	5,42	5,42	5,42	5,42
Cours des actions	6,68	6,68	6,68	6,68
Juste valeur	2,48	2,52	2,67	2,49
Juste valeur incrémentale	2,38	2,40	2,23	2,38

	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,00%	52,00%	52,00%	52,00%
Taux d'intérêt sans risque	3,03%	3,13%	3,13%	2,98%
Durée de vie attendue	3	2	3	4
Prix d'exercice	5,42	5,42	5,42	5,42
Cours des actions	6,68	6,68	6,68	6,68
Juste valeur	3,05	2,75	2,87	3,21
Juste valeur incrémentale	2,23	1,92	1,28	1,19

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Unités d'action restreintes (« UAR »)

En outre, en 2024, chaque administrateur non-exécutif a obtenu 14.806 « unités d'actions restreintes », ou « UAR ». Chaque UAR représente l'obligation de l'administrateur non-exécutif concerné de souscrire une nouvelle action ordinaire de la Société à un prix de souscription de 0,1718 € par action (quelle que soit la valeur marchande de l'action à ce moment).

Les principales caractéristiques des UAR peuvent se résumer comme suit :

- Sauf en cas de décision contraire de l'assemblée des actionnaires de la Société concernant un, certains ou tous les administrateurs non-exécutifs, les UAR sont octroyés aux administrateurs non-exécutifs chaque année à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires.
- Les UAR ne donnent aucun droit de vote, droit de souscription préférentiel ou autre droit des membres.
- Le nombre d'UAR octroyé chaque année est calculé comme suit : 130.000 € divisés par le prix de clôture moyen des actions de la Société à la bourse où les actions de la Société sont cotées au mois de mai de l'année de l'octroi. Pour les administrateurs nommés entre deux assemblées des actionnaires, ce chiffre sera calculé au prorata.
- Les UAR ne sont pas cessibles sauf en cas de décès.
- En principe, les UAR sont acquises au premier anniversaire de la date d'octroi, tant que l'administrateur non-exécutif est toujours en poste à ce moment. En cas de décès ou de départ de la Société, les UAR sont immédiatement acquises.
- L'acquisition des UAR n'est pas liée à des critères de performances, mais est basée sur le service continu pendant la période d'acquisition. La rémunération en UAR est donc une forme de rémunération fixe.
- L'octroi d'UAR à un administrateur non-exécutif qui n'a pas été explicitement refusé par l'administrateur non-exécutif concerné sous 15 jours calendaires à compter de la date d'octroi est considéré comme accepté par l'administrateur non-exécutif concerné et crée une obligation pour celui-ci de souscrire aux actions liées lors de l'acquisition des UAR. L'UAR n'est donc pas une option donnant à l'administrateur le choix de l'exercer ou non.
- Les nouvelles actions émises à la suite de l'exercice des UAR sont en principe émises, souscrites et entièrement libérées sous un mois à compter de la date d'acquisition des UAR concernés. Les nouvelles actions doivent être émises à partir du capital autorisé de la Société. La Société se réserve le droit de fournir des actions existantes (si elle a accès à ses propres actions conformément aux règles définies par le droit des entreprises applicable) ou de compenser les administrateurs non-exécutifs en numéraire (c'est à dire par un montant égal à la cote de clôture des actions de la Société à la bourse où elles sont cotées le premier jour de négociation suivant la date d'acquisition pour les UAR concernées, déduction faite du prix de souscription de 0,1718 € par action).

Les UAR seront comptabilisées comme plan de paiement fondé sur des actions car la Société peut émettre de nouvelles actions via le capital autorisé. La juste valeur des UAR attribuées est égale au prix d'action à la date d'octroi moins le prix d'exercice de 0,1718 € et est égale à 7,65 € par RSU attribuée.

Le 12 juin 2024, la Société a attribué un total de 103.642 RSU à sept administrateurs qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2025. Aucune des UAR ne peut être actuellement exercée ou abandonnée. Au 31 mars 2025, 103.642 UAR étaient en circulation.

Frais de paiements fondés sur les actions

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 2,0 millions € (2024 : 1,0 million €).

17. Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, de l'Accord de financement avec la BIE et de warrants synthétiques. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Avances récupérables - non-courantes	8 879	8 623
Avances récupérables - courantes	244	248
Avances récupérables totales	9 123	8 871
Accord de crédit - non-courant	6 987	6 898
Warrant synthétiques - non-courant	2 653	3 204
Total Autre	9 640	10 102
Non-courant	18 519	18 725
Courant	244	248
Total dette financière	18 763	18 973

17.1. Dette financière liée aux avances récupérables

Avances récupérables reçues

Au 31 mars 2025, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

(en milliers €)	Avances contractuelles	Avances reçues	Remboursements fixes*	Remboursements variables*
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	8
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	628	24
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	510	13
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	88	18
Total	7 627	7 627	1 814	63

* Excl. intérêts

La Société n'a pas reçu de nouveaux montants et n'a pas réalisé de nouveau remboursement pendant la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Convention 6472	1 762	1 711
Convention 6839	2 397	2 332
Convention 6840	2 898	2 819
Convention 7388	2 066	2 009
Avances récupérables totales	9 123	8 871
Non-courant	8 879	8 623
Courant	244	248
Avances récupérables totales	9 123	8 871

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme Passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	8 871	8 674
Evaluation initiale et réévaluation	(18)	(12)
Impact de l'actualisation	270	259
Au 31 mars	9 123	8 921

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des Passifs fin 2025 (en milliers EUR)	Variation des projections de revenus		
	-25%	0%	25%
Variation des taux d'actualisation *			
-25%	9 576	9 934	10 178
0%	8 696	9 122	9 416
25%	7 931	8 406	8 738

* Un changement de -25% du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8% au lieu de 5% tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4% au lieu de 12,5%.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

17.2. Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Le 3 juillet 2024, la Société a signé une convention de prêt pour un montant de 37,5 millions € auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI »). La convention est garantie par le programme InvestEU de la Commission européenne. La Société compte utiliser les fonds à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour développer ses capacités de fabrication afin de répondre à la demande en Europe et aux États-Unis. La facilité de crédit de 37,5 millions € se divise en trois tranches : une première de 10 millions € (« Tranche A »), une deuxième de 13,75 millions € (« Tranche B ») et une troisième de 13,75 millions € (« Tranche C »). Le décaissement des diverses tranches fait l'objet de certaines conditions. La tranche A est

sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 5 % et en numéraire de 5 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans. Les diverses tranches ne contiennent aucun engagement en matière de liquidité ou de revenus.

La tranche A de 10 millions € a été décaissée le 26 juillet 2024.

Conformément à l'accord de facilité de crédit et comme condition du prélèvement prévu par la présente, la Société a également conclu un « accord de warrants synthétiques » avec la BEI. En vertu de l'accord de warrants synthétiques, dans le cadre de la facilité, pour chaque tranche de cette facilité, la BEI se verra attribuer des « warrants synthétiques » d'une durée de 20 ans. Le nombre et le prix des warrants synthétiques seront calculés sur base de formules spécifiques à chaque tranche disponibles dans l'accord de warrants synthétiques. Les warrants synthétiques peuvent être exercés à la date de maturité de la tranche concernée de la facilité, ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Ces warrants synthétiques autorisent la BEI à recevoir de la Société un versement en numéraire égal au prix moyen pondéré selon le volume à 20 jours d'une action de la Société en bourse, prix de levée applicable par warrant synthétique déduit et multiplié par le nombre de warrants synthétiques que la BEI exerce. En lien avec la Tranche A, la BEI a reçu 468.384 warrants synthétiques avec un prix de levée de 8,54 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche A (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle.

Les changements de la facilité de crédit peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	6 898	—
Ajustement effectif des taux d'intérêt	89	—
Au 31 mars	6 987	—

Les changements des warrants synthétiques peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	3 204	—
Ajustement de la juste valeur	(551)	—
Au 31 mars	2 653	—

Les changements des options de paiement anticipé peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	112	—
Ajustement de la juste valeur	59	—
Au 31 mars	171	—

18. Provisions

(en milliers €)	Au 31 décembre	
	2025	2024
Provision pour obligation implicite	426	672
Autres provisions	122	328
Total provisions	548	1 000

La Société a une obligation constructive liée au rachat de certaines pièces consommables, en fonction des pratiques commerciales et des attentes des clients.

19. Dettes commerciales

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	4 456	3 749
Factures à recevoir	4 860	5 756
Total dettes commerciales	9 316	9 505

La baisse des dettes commerciales totale de 189.000 € au 31 mars 2025 s'explique par une baisse de 0,9 million € des factures à recevoir partiellement compensée par l'augmentation de 0,7 million € des dettes commerciales.

20. Impôts sur les revenus et impôts différés

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Produit / (charge) impôts courants	(131)	(113)
Produit / (charge) impôts différés	6	3
Total produit / (charge) d'impôts sur le résultat	(125)	(110)

La charge d'impôt courant concerne principalement (i) une augmentation de l'impôt sur le revenu payable ou des taxes remboursées par certaines filiales de la Société pour un montant de 111.000 € (2024 : 48.000 €) et (ii) une charge cumulée supplémentaire du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 21.000 € (2024 : 140.000 €).

La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 4,3 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 3,9 millions €.

21. Autres passifs

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Congés à payer	995	903
Salaires	2 414	3 354
Charges à payer	702	511
Swap de devises étrangère - courant	–	353
Autres	1 623	1 103
Total des autres passifs	5 734	6 224

La baisse de 490.000 € des autres passifs au 31 mars 2025 est principalement due à une baisse de 0,8 million € des passifs salariaux et à une baisse de 353.000 € de la juste valeur des contrats de change des swaps en devises étrangères. Consultez la note 22. La baisse est en partie compensée par une augmentation de 0,5 million € de la juste valeur des Autres.

Au 31 mars 2025, la ligne Autres se compose principalement d'un passif impayé lié au développement continu du projet de R&D stratégique de la Société, dont 0,9 million € (2024 : 0,9 million €) est comptabilisé comme autre passif et 401.000 € (2024 : 0,8 million €) comme autre passif non-courant.

22. Contrat de change et swaps à terme

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres

dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises dans un calendrier de 24 mois maximum et via des swaps de devises et des contrats de change à terme. Il n'y a pas eu de transferts de catégories de niveau 3 au cours de l'année.

La Société a conclu plusieurs swaps de devises et contrats de change à terme pour lesquels les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
Swaps de devises EUR - USD (in EUR)	5 500	5 000
Swaps de devises EUR - USD (in USD)	5 764	5 451
Contrats à terme de devises EUR - USD (en EUR)	4 250	4 000
Contrats à terme de devises EUR - USD (en USD)	4 517	4 277

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers €)	Au 31 mars 2025			
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<i>Actif financier</i>				
Swaps de devises	–	185	–	185
Contrats à terme de devises	–	89	–	89

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les 12 prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2025	2024
Valeur brute au 1^{er} janvier	–	343
Ajustement de la juste valeur	274	(225)
Valeur comptable au 31 mars	274	118

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2025	2024
Valeur brute au 1^{er} janvier	353	90
Liquidation des contrats	(353)	–
Ajustement de la juste valeur	–	87
Valeur comptable au 31 mars	–	177

23. Résultats d'exploitation

Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, la Société a généré des revenus pour un montant de 1,1 million € (2024 : 1,2 million €).

Les revenus sont comptabilisés sur la base du respect des obligations de performance identifiées dans les contrats clients. Les obligations de performances sont respectées lorsque le contrôle du système Genio[®] est transféré au client, soit à la livraison, soit à la réception, selon les termes du contrat. Avant 2024, le système Genio[®], livré sous forme de kit, était comptabilisé comme une obligation de performance unique à un instant T. Cependant, à partir de 2024, à la suite des changements des

arrangements commerciaux, la Société a identifié une obligation de performance séparée liée au renouvellement des patches adhésifs après la livraison initiale. En conséquence, une portion du prix de transaction est désormais allouée à ces livraisons futures, avec des revenus retardés et comptabilisés lors du transfert du contrôle.

Le passif contractuel inclus dans le bilan consolidé est lié aux revenus attribués au renouvellement de patches adhésifs comptabilisé lorsque le contrôle des patches est transféré au client ou au patient chaque trimestre à la suite de l'implantation du patient. Le passif contractuel courant est de 277.000 € alors que le passif contractuel non-courant est de 368.000 €. Le chiffre d'affaires comptabilisé lors de la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 inclus dans le bilan au début de la période est égal à 73.000 €.

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, des ventes (basées sur le pays du client) ont été réalisées en Allemagne (0,9 million €), en Angleterre (103.000 €) et aux Émirats Arabes Unis (32.000 €) (2024 : Allemagne : 0,9 million €, Italie : 46.000 €, Espagne : 48.000 € et Suisse : 210.000 €). Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, la Société comptabilise cinq clients générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2024 : trois clients).

Coût des biens vendus pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2025 et 2024 :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Achats de marchandises et de services (*)	669	557
Mouvements de stock	(263)	(102)
Coût des biens vendus	406	455

(*) Y compris les achats de matières premières, l'allocation directe de la main-d'œuvre, les honoraires des sous-traitants, la garantie et les frais d'expédition (directs)

Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2025 et 2024 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	9 853	(864)	8 989
Frais de vente, généraux et administratifs	12 392	-	12 392
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(115)	31	(84)
Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025	22 130	(833)	21 297

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	9 361	(2 162)	7 199
Frais de vente, généraux et administratifs	5 972	-	5 972
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(128)	(64)	(192)
Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024	15 205	(2 226)	12 979

Frais de recherche et développement

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Coûts du personnel	4 580	3 824
Frais de consultants et de sous-traitants	1 026	1 440
Assurance qualité et frais réglementaires	156	103
Amortissement et perte de valeur	411	331
Déplacements	279	245
Production et développements externalisés	1 130	1 427
Études cliniques	1 854	1 505
Autres dépenses	388	164
IT	29	322
Coûts capitalisés	(864)	(2 162)
Total frais de recherche et développement	8 989	7 199

Avant la capitalisation de 0,9 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 et de 2,2 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 492.000 €, soit 5,3 %, passant de 9,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024 à 9,9 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, en raison de l'effet combiné de l'augmentation des frais cliniques et des activités de R&D. Elle a été partiellement compensée par une réduction des frais de conseil. En outre, les coûts informatiques ont baissé à la suite du lancement de la mise en place du nouveau système ERP en 2023.

Frais de vente, généraux et administratifs

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Coûts du personnel	6 944	2 584
Frais de consultants et de sous-traitants	3 206	1 564
Frais juridiques	262	478
Loyer	106	164
Amortissement et perte de valeur	363	277
IT	458	373
Déplacements	758	184
Frais d'assurance	113	122
Autres dépenses	182	226
Total frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	12 392	5 972

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 6,4 millions €, soit 107,5 %, passant de 6,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024 à 12,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio[®], à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio[®] aux États-Unis sous réserve de l'approbation de la FDA. Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, les frais de conseil et de sous-traitance incluent également une disposition d'un montant de 262.000 € comptabilisée via IAS 37 pour les coûts futurs estimés liés au rechargement de certains composants consommables, ce qui reflète une obligation constructive qui découle des pratiques commerciales.

Autres revenus/(frais) d'exploitation

La Société a enregistré d'autres revenus d'exploitation de 84.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, contre d'autres produits d'exploitation de 192.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Avances récupérables		
Évaluation initiale et réévaluation	18	13
Avantages R&D	61	115
Capitalisation des avantages R&D	(31)	64
Autres revenus/(frais)	36	–
Autres revenus/(frais) d'exploitation totaux	84	192

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, les autres revenus d'exploitation contenaient l'incitation à la R&D en Australie et en Belgique. Les incitations à percevoir sont liées aux frais de développement encourus par les filiales australienne et belge. Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, 31.000 € ont été déduits des frais capitalisés en lien avec l'avantage R&D. Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024, l'incitation à la R&D et sa capitalisation incluent également une correction de l'incitation à la R&D en Belgique sur les investissements de 2023 pour un montant de 93.000 €.

24. Avantages du personnel

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Salaires	8 345	4 587
Charges sociales	861	632
Régime à cotisations déterminées	171	56
Paie en actions (cf. note 16)	1 975	959
Autres	172	174
Total avantages du personnel	11 524	6 408

(in EUR 000)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Vente, généraux et administratifs	6 944	2 584
Recherche et développement	4 580	3 824
Total avantages du personnel	11 524	6 408

Consultez la note 23 pour en savoir plus sur les augmentations des avantages totaux du personnel.

25. Produits financiers

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Intérêts	945	498
Gains et pertes de changes	787	905
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	274	–
Ajustement de la juste valeur warrants synthétiques	551	–
Ajustement de la juste valeur option de remboursement anticipé	59	–
Autres	6	5
Total produits financiers	2 622	1 408

Les gains de change pour un montant de 0,8 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 se composent de gains de change réalisés liés aux contrats de change et swaps de devises et aux actifs financiers en USD. Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024, les gains de change s'établissent à 0,9 million €, principalement à cause de la réévaluation du solde de trésorerie en USD de la Société et de ses actifs financiers en USD (note 13 et 14). Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, le taux de clôture USD/EUR était de 1,103765, tandis qu'au 31 mars 2024, ce taux avait baissé pour atteindre 1,081100, ce qui a entraîné des gains de change non réalisés sur les soldes en USD. Consultez la note 26 pour en savoir plus sur la réévaluation du solde de trésorerie en USD et des actifs financiers en USD de la Société au 31 mars 2025.

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, le revenu total des intérêts s'élevait à 0.9 million €. Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme.

Les ajustements de la juste valeur des warrants synthétiques et de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BIE. Pour plus d'informations, consultez la note 17.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 22.

26. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	–	312
Avances récupérables, actualisation des intérêts	270	259
Intérêts et frais bancaires	388	63
Intérêts sur les dettes locatives	36	37
Gains et pertes de change	3 369	320
Autres	179	–
Total charges financières	4 242	991

Les charges financières sont passées de 1,0 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024 à 4,2 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, principalement en raison d'une augmentation des différences de change.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 22.

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé davantage à la note 17.

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, les pertes de change s'établissent à 3,4 millions €, principalement à cause de la réévaluation du solde de trésorerie en USD de la Société et de ses actifs financiers en USD (notes 13 et 14). Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, le taux de clôture USD/EUR était de 1,0389, tandis qu'au 31 mars 2025, ce taux avait baissé pour atteindre 1,0815, ce qui a entraîné des gains de change non réalisés sur les soldes en USD. Les pertes de change pour un montant de 320.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024 se composent de pertes de change réalisées liées aux swaps de devises et aux actifs financiers en USD.

L'augmentation des intérêts et des frais bancaires pour la période de trois mois clôturés le 31 mars 2025 peut s'expliquer par les intérêts sur la dette financière envers la BIE.

27. Perte par action (BPA)

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action sont calculés en divisant les bénéfices de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA basique et dilué.

Le BPA pour mars 2025 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
<i>Au 31 mars, après conversion et division des actions</i>		
Actions en circulation à la fin de la période	37 427 265	28 682 635
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 427 265	28 676 388
Nombre d'actions découlant de l'exercice des warrants en circulation	2 876 193	1 887 981

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2025 et 2024 basé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et division d'actions sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Perte de l'exercice attribuable aux actionnaires (en €)	(22 384 000)	(11 906 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	37 427 265	28 676 388
Perte par action en € (€/unité)	(0,598)	(0,415)
Perte diluée par action en € (€/unité)	(0,598)	(0,415)

28. Autres engagements

Il ne restait aucune obligation au 31 mars 2025.

29. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont présentées ci-dessous.

29.1. Rémunération des administrateurs clés

Les administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive.

Pour la période clôturée le 31 mars 2025, la direction exécutive se composait du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société. Pour la période clôturée le 31 mars 2025, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

Pour la période clôturée le 31 mars 2024, la direction exécutive se composait du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société. Pour la période clôturée le 31 mars 2024, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2025	2024
Rémunération à court terme (1)	674	471
Avantages postérieurs à l'emploi	21	5
Paiement fondés sur des actions (2)	1 181	232
Total	1 876	708

(1) Inclut la rémunération de base, les avantages sociaux, la prime de performance à court terme (un an), soit la rémunération variable, et les primes d'adhésion.
(2) Frais de warrants en vertu de l'IFRS 2.

29.2. Relation et transactions avec les administrateurs non-exécutifs et les détenteurs de plus de 3 % de notre capital social

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025			Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024		
	Installation de la ligne de production	Collaboration en R&D	Rémunération de la direction	Installation de la ligne de production	Collaboration en R&D	Rémunération de la direction
Cochlear	52	–	–	176	–	–
Robelga SRL (anciennement MINV SA)	–	–	28	–	–	31
Robert Taub	–	–	16	–	–	16
Kevin Rakin	–	–	14	–	–	17
Jurgen Hambrecht	–	–	16	–	–	15
Rita Mills	–	–	20	–	–	20
Giny Kirby	–	–	12	–	–	21
Wildman Venturees LLC	–	–	24	–	–	23
Total	52	–	130	176	–	143
Montants dû à la fin de l'exercice	–	–	110	–	–	110

Pour l'exercice clôturé au 31 mars 2025, nos administrateurs non-exécutifs étaient : Robert Taub (jusqu'au 12 juin 2024), Robelga SRL (représentée de manière permanente par Robert Taub) (à compter du 12 juin 2024), Jürgen Hambrecht, Kevin Rakin, Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby, Wildman Ventures, LLC (représentée de manière permanente par Daniel Wildman) et Pierre Gianello.

Les frais de warrant en vertu de l'IFRS 2 concernant les warrants qui ont été octroyés aux administrateurs non-exécutifs se sont établis à 0,6 million € pour la période clôturée le 31 mars 2025 (120.000 € pour la période clôturée le 31 mars 2024).

En janvier 2023, la Société et Cochlear Limited, ou Cochlear, ont signé un accord de collaboration relatif au transfert d'actifs et au soutien correspondant pour la mise en place d'une ligne de production aux États-Unis. Cet énoncé des travaux supplémentaire a un impact financier de 52.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 et un impact de 176.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2024. Il été comptabilisé comme actif en cours de construction.

Le 28 septembre 2023, la Société a annoncé un partenariat avec ResMed en Allemagne pour sensibiliser la population au SAOS et améliorer la pénétration de la thérapie sur le marché allemand. La Société et ResMed Allemagne vont mettre en place un continuum de soins qui éduquera et guidera les patients souffrant de SAOS sur le marché allemand du diagnostic au traitement. Ensemble, les entreprises travailleront pour accélérer l'identification des patients et mieux les orienter vers la thérapie adéquate.

À dater du 1^{er} octobre 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société conserve les droits exclusifs de l'utilisation de cet appareil dans le traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil.

29.3. Relations et transactions avec les administrateurs clés

Pour la période clôturée le 31 mars 2025, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), John Landry (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Pour la période clôturée le 31 mars 2024, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), Loïc Moreau (CFO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Du 1^{er} septembre 2021 au 19 août 2024, Olivier Taelman a rempli son rôle de CEO de la Société en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman. Le 19 août 2024, Olivier Taelman s'est temporairement installé aux États-Unis. Depuis lors, il remplit son rôle de CEO de la Société partiellement en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman et partiellement en tant que salarié de Nyxoah Inc.

Loïc Moreau et Bruno Onkelinx sont des salariés de Nyxoah SA. John Landry et Scott Holstine sont des salariés de Nyxoah Inc.

Les administrateurs clés ont reçu des warrants pendant les périodes clôturées les 31 mars 2024 et 2025.

30. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 16 avril 2025, la Société a annoncé l'émission conditionnelle d'un maximum de 5 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son programme d'offre de placements au cours du marché existant. Ceci fait grimper le nombre d'actions ordinaires pouvant être vendues et émises dans le cadre du programme au cours du marché à 5.662.694.

DECLARATION DE RESPONSABILITE

Nous certifions qu'à notre connaissance,

- a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, positions financières et résultats de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ; et
- b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de la performance, des résultats et de la position de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, le 13 mai 2025.

Au nom du Conseil d'Administration

Robelga SRL
(représentée de manière permanente par Robert Taub)

Olivier Taelman
CEO